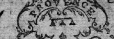


Les parties confestées es Communions, par le Roy & le
 Cardinal de Fontenay, & par les ay. d'Orléans, selon le rit
 de nosse. S^{te} mere l'Eglise catholique apostolique &
 romaine en presence de mess^{rs} d'Abbeaux & de son presbytre,
 de S^{te} Pierre Joseph Lestard, de S^{te} Vaymard, fuisse, & de
 Joseph Donoquis, s^{te} lion presbytre
 Noguet & fuisse Pierre Joseph Lestard
 Le Denant & coen

des parties les avouées, conjointes en légitime mariage³
et leur avons donné la benediction Nuptiale
en présence de  plusieurs pères et Messrs de la noblesse
proche, et des Curés qui sont parssz Robert Lectard, p^{re}
laty, 1^{er} Raymond J^{re} et Louis Gervais qui ont signé
avec nous l'écritement les parties qui sont lours de ce lieu
ayant dit être allés.

L. Girouard R. Faure platy
Pierre Joseph Lectard R^{re} J^{re} J^{re}